

Des noces qui comptent

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **48 (1910)**

Heft 35

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-207085>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

encourager l'agriculture par tous les moyens, faire disparaître par des mesures sages et modérées ces parcs (si je puis m'exprimer ainsi) une partie considérable de nos meilleurs fonds, établir une bonne administration des forêts, simplifier la perception des impôts, diminuer les dépenses, encourager le commerce et l'industrie, abréger les formes judiciaires, simplifier les poursuites contre les débiteurs, corriger celles de nos lois civiles qui sont les plus vicieuses, rendre uniforme la loi civile pour toutes les parties du canton, préparer un code pénal mieux proportionné et mieux adapté à nos usages, protéger la religion et les mœurs, perfectionner l'instruction publique; ce n'est là qu'une légère esquisse des travaux dont il doit s'occuper pendant l'ajournement du Grand-Conseil.

» Pour donner à ces ouvrages ce degré de réflexion et de maturité qu'ils exigent, il faut au Petit-Conseil de la tranquillité, du calme; personne mieux que vous, Citoyens Représentants, ne peut contribuer à faire régner la paix dans le canton.

» Vous donnerez l'exemple de la soumission aux lois, vous graverez dans le cœur de vos concitoyens cette vérité salutaire, que le peuple le plus libre, est celui qui est le plus l'esclave de la loi, si même vous avez été divisés d'opinions dans la discussion de la loi, vous serez tous unanimes dès qu'il s'agira de son exécution.

«... Qu'il me soit permis, Citoyens Représentants, d'être l'organe de la justice qui vous est due. Oui, le meilleur esprit vous a animés pendant le cours de vos travaux; vos opinions ont souvent été divisées, mais aucun esprit de parti ne s'est manifesté parmi vous; vos délibérations ont été décentes et calmes, elles ont été approfondies et éclairées, vous n'y avez apporté que ce degré de chaleur qui caractérise la liberté des opinions, et si vous avez fréquemment rejeté les projets de lois qui vous ont été présentés, ce n'a point été par un esprit de reniement condamnable, mais par une suite de cette sollicitude pour le bien public, toujours louable quand elle n'est point excessive.

«... Qu'ils se présentent maintenant ces détracteurs du peuple Vaudois! Qu'ils disent encore, qu'il n'est pas digne d'être libre, qu'il n'est pas capable de se gouverner? Qu'ils se présentent, et qu'ils nous montrent ailleurs une représentation nationale, qui proportionnellement à l'étendue du pays, ait manifesté plus de ces sens droit (préférable à des qualités plus brillantes) et plus d'attachement à sa Patrie!

» Mais ce n'est pas assez, citoyens, de ce discernement, de ce tact moral qui approuve ce qui est bon et rejette ce qui ne l'est pas; ne perdons jamais de vue que ce sont les mœurs qui soutiennent les républiques, que la liberté exige sans cesse des sacrifices, et que le premier devoir du citoyen est de servir sa patrie.

» Qu'elles sont belles les institutions des peuples libres! Quel est celui d'entre nous, qui, en délibérant avec ses concitoyens sur la chose publique, n'a pas senti s'augmenter encore son amour, son dévouement pour son pays? En est-il un qui ne retourne chez lui avec quelques lumières de plus et quelques préventions de moins?

» Divine Providence, ramène la paix et le calme dans notre pays, fais prospérer nos travaux, et que le Canton de Vaud soit heureux entre les Peuples!

» Citoyens Représentants, je déclare la première session du Grand-Conseil terminée et la séance levée! »

Coup de tampon.

L'histoire date de quelques années déjà. Elle est absolument authentique.

Aux abords immédiats d'une station de la ligne de Genève, le train-tramway tamponne un brave homme en goguette.

Le choc a dû être violent. L'homme gît sans mouvement à côté de la voie. La lanterne de la locomotive est brisée.

On court appeler un médecin, qui bientôt arrive avec deux hommes porteurs d'un brancard pour relever le moribond, si même il ne s'agit déjà d'un cadavre.

Plus trace de tamponné. Où peut-il bien être?

On se met à la recherche.

Un peu plus loin, on trouve le bonhomme assis sur le talus et s'abritant de son parapluie.

— J'attends, dit-il très calmement, d'avoir retrouvé mon chapeau.

Le compagnon doit être blessé, pourtant. Que diable! on ne reçoit pas un coup de tampon d'une locomotive comme un coup de coude d'une jolie femme.

On finit par le persuader de s'étendre sur le brancard et on l'emporte.

En chemin, on l'interroge. Où se sent-il mal? Éprouve-t-il quelque peine à respirer? A-t-il quelque point douloureux?

L'homme ne répond mot. Soudain, cependant, comme si c'était le fruit de longues et mûres réflexions:

— Tout de même, ça doit coûter bon, un falot de locomotive? B.

DES NOCES QUI COMPTENT

DANS une réunion de la Société d'histoire de la Suisse romande, M. Max de Diesbach, de Fribourg, lut jadis le récit d'une noce qui eut lieu à Estavayer-le-Lac, en 1599.

Ce croquis nous révèle quelques traits de l'existence de nos petites cités romandes d'il y a trois siècles.

Joseph Hörttnner, d'Insbruck, peintre, à Estavayer, raconte les festivités qui s'ouvrirent dans cette localité, le 15 novembre 1599, à l'occasion du mariage de Philippe d'Estavayer, jeune seigneur pieux, bienveillant et généreux, avec Elisabeth Wallier, fille de Jacques Wallier, de Soleure, gouverneur de Neuchâtel.

Nobles, bourgeois et paysans s'associèrent à la joie des deux familles.

Il était bien beau de voir, dans l'après-midi du dimanche, dit le chroniqueur, la bourgeoisie d'Estavayer réunie sous les armes, au nombre d'environ quatre cents hommes. Cuirassiers avec leurs piques, arquebusiers et mousquetaires faisaient bonne et martiale figure, comme il convient à des hommes libres. Ils sortirent de la ville et allèrent à la rencontre des gens de la noce. S'étant rangés en bataille, ils reçurent le père de la fiancée et sa parenté avec de grands honneurs, discours et force salves de mousqueterie. Les grosses pièces de l'artillerie du château mêlèrent leur voix de basse à cette joyeuse fusillade.

Tandis que la troupe accompagnait les Soleu- rois jusqu'à la demeure de la famille d'Estavayer, le fiancé s'était rendu sur le rivage pour attendre la jeune Elisabeth, qui arrivait en bateau avec ses compagnes. Il l'accueillit avec courtoisie. Les harpes, les violons firent entendre leurs accents mélodieux, puis le cortège se mit en marche au son des tambours et des fifres.

Dans la soirée, la maison hospitalière des Estavayer hébergea plus de deux cents convives qui passèrent gaiement leur temps devant une table garnie de gibier, de poissons, de mets succulents et de vins généreux.

Le lendemain, 15 novembre, tout le monde était sur pied dans la petite ville, pour assister, les uns comme participants, les autres comme spectateurs, à la cérémonie du jour.

Toute la noce se dirigea vers l'église où les jeunes époux reçurent, suivant les rites de la religion catholique, la bénédiction nuptiale. Puis ils entendirent fort dévotement une messe chantée avec accompagnement des orgues et des trompettes.

La maison du marié reçut de nouveau les invités. Un splendide repas les attendait, pendant lequel une musique délicieuse se fit entendre. Malgré la profusion et la diversité des mets et des boissons, tout se passa avec ordre et décence. Après que les grâces furent rendues pour tous les bienfaits accordés par le Seigneur, de nombreuses réjouissances vinrent égayer l'assemblée.

Ce furent d'abord deux danses de sabre exé-

cutées l'une par les garçons et l'autre par les jeunes gens d'Estavayer.

Puis les invités dansèrent jusqu'à la nuit, qui fut éclairée par un feu d'artifice tiré au milieu de la ville sans qu'il en résultât des accidents ou un incendie. La fumée de la poudre était à peine dissipée que les trompettes donnaient déjà le signal du souper suivi de danses et de divertissements.

Le lendemain, messe d'actions de grâces, nombreux cortèges, banquets, feux d'artifices, brillant carrousel et course de bagues exécutée par les chevaliers. Le capitaine Daniel Meyer, de Fribourg, qui emporta trois fois le petit anneau au bout de sa forte lance, reçut, de la main de la jeune mariée, le prix destiné au plus vaillant.

Le troisième jour, quelques invités prirent congé des époux, mais le plus grand nombre resta encore et l'on peut dire que les festivités durèrent huit jours, au milieu de l'allégresse générale.

Lamentations d'un boulanger. — Pour les amateurs de jeux de mots.

Un patron boulanger raconte qu'il a dû renvoyer ses deux garçons, qui s'étaient querellés:

« Louis, dit-il, est bon comme le pain et François, qui est au fond une bonne pâte, a fait un gros four en lui cherchant querelle. Bref, ils se sont collés des pains. Je les ai renvoyés.

» Si bien que, par leur faute, me voilà dans le pétrin. Heureusement que je peux encore mettre la main à la pâte.

L'exception. — A Lausanne, l'autre jour, devant une grande bâtisse aux trois quarts achevée.

Une bonne femme à une autre: « Regardez- voir un peu, Madame Péclot, les chambres qu'on fait au jour d'aujourd'hui, on ne pourra pas s'y tourner! Et cette cuisine, dirait-on pas une cuisine de poupée! Et la salle de bain, aussi petite qu'une armoire! »

— Oui, oui, il n'y aura de gros que le loyer.

Une dernière.

C'est dimanche prochain que *Chalamala* sera joué pour la dernière fois à Bulle.

Chalamala a eu une brillante carrière. Les représentations se sont succédées pendant deux mois avec un succès croissant. La tentative de créer un opéra populaire national a pleinement réussi.

La *Chorale*, de Bulle, a qui revient l'honneur de cette création et de cette grande victoire, a été plus que courageuse, elle a été téméraire. Ses 300 membres ont fourni d'excellents acteurs, des chœurs admirables et des figurants modèles. Seuls l'orchestre et deux des principaux acteurs, M^{lle} H. Luquens, qui joint à la grâce de la jeunesse la beauté d'une voix très pure et très exercée, a bien voulu interpréter le rôle difficile et pathétique de Blanche de Gruyères. *Chalamala*, le bouffon amoureux, le fol de la cour du comte de Gruyères, est superbement joué par un habitant d'Estavayer. Tout cela forme un ensemble parfait.

Dimanche prochain, il y aura double attrait au programme de la journée: de 10 heures à midi, le château de Gruyères ouvrira ses portes aux visiteurs et chacun pourra admirer des inestimables trésors.

La représentation ne commençant à Bulle qu'à 3 heures, on aura le temps de visiter Gruyères, la petite cité féodale restée intacte dans ses remparts, véritable relique de pierre du moyen âge, Nuremberg minuscule de notre Suisse romande.

Allons donc nombreux à Bulle dimanche, allons nous enrichir d'émotions saines et patriotiques.

Pour les inondés. — Parmi les nombreux dons reçus en faveur des victimes des inondations, nous trouvons aussi un montant de fr. 1000, que les usines du « Persil » ont versé à la caisse de l'Etat à Bâle, d'où résulte qu'à notre œuvre de secours l'industrie allemande participe aussi d'une manière digne d'être appréciée.

Rédaction: Julien MONNET et Victor FAYRAT

Lausanne. — Imprimerie FATIO & GREC.